

ORIGINAL

YONNE ACTIVE CREATION
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Les Plaines de l'Yonne
89000 AUXERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice du 1^{er} janvier 2008
au 31 décembre 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « YONNE ACTIVE CREATION » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sens, le 10 juin 2009

BDO FRANCE - ABPR Seine & Yonne
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Représentée par Dominique PAQUIS

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 932	1 823	4 109		4 109
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	49 309	32 055	17 254	7 633	9 621
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	1 490 410	218 815	1 271 594	1 153 809	117 785
Autres immobilisations financières	342 858	4 000	338 858	341 102	- 2 244
TOTAL (I)	1 888 509	256 693	1 631 816	1 502 544	129 272
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				3 103	- 3 103
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	207 957		207 957	162 473	45 484
Valeurs mobilières de placement	1 217 297		1 217 297	1 061 569	155 728
Disponibilités	114 897		114 897	131 475	- 16 578
Charges constatées d'avance	447		447	424	23
TOTAL (II)	1 540 597		1 540 597	1 359 044	181 553
TOTAL ACTIF	3 429 106	256 693	3 172 413	2 861 588	310 825

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	215 590	176 038	39 552
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	38 112	38 112	
. Report à nouveau	179 623	162 230	17 393
. Résultat de l'exercice	15 810	17 393	- 1 583
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports	2 664 750	2 417 087	247 663
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	3 113 884	2 810 860	303 024
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	6 925	8 319	- 1 394
Autres	36 288	32 312	3 976
Produits constatés d'avance	15 315	10 097	5 218
TOTAL (IV)	58 529	50 728	7 801
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 172 413	2 861 588	310 825
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	43 231		43 231	60 854	- 17 623	-28,96
Montants nets produits d'expl.	43 231		43 231	60 854	- 17 623	-28,96
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			188 600	183 992	4 608	2,50
Dons						
Cotisations			8 332	3 348	4 984	148,86
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires						
Autres produits			1	83	- 82	-98,80
Reprise de provisions						
Transfert de charges			4 444	13 603	- 9 159	-67,33
Sous-total des autres produits d'exploitation			201 377	201 026	351	0,17
Total des produits d'exploitation (I)			244 608	261 880	- 17 272	-6,60
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat						
Produits financiers						
De participations				2 554	- 2 554	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			1 977	1 974	3	0,15
Autres intérêts et produits assimilés			16 413	1 806	14 607	808,80
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			18 389	6 334	12 055	190,32
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			909		909	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges				900	- 900	-100,00
Total des produits exceptionnels (IV)			909	900	9	1,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			263 906	269 114	- 5 208	-1,94
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			263 906	269 114	- 5 208	-1,94
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et de matières premières						
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats non stockés			9 451	9 510	- 59	-0,62
Services extérieurs			26 154	23 451	2 703	11,53
Autres services extérieurs			41 487	44 068	- 2 581	-5,86
Impôts, taxes et versements assimilés			4 690	3 080	1 610	52,27
Salaires et traitements			112 281	107 279	5 002	4,66
Charges sociales			46 841	40 748	6 093	14,95
Autres charges de personnels			-684	1 747	- 2 431	-139,15



	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Subventions accordées par l'association						

Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux amortissements	3 815	4 206	- 391	-9,30
Dotations aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	1	78	- 77	-98,72
Total des charges d'exploitation (I)	244 036	234 167	9 869	4,21
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	4 060	17 554	- 13 494	-76,87
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	4 060	17 554	- 13 494	-76,87
Impôts sur les sociétés (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	248 097	251 721	- 3 624	-1,44
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	15 810	17 393	- 1 583	-9,10
TOTAL GENERAL	263 906	269 114	- 5 208	-1,94
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe comptable 2008

1- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne semble devoir être signalé.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux conventions de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et dans le respect du principe de prudence.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Les règlements du CRC 2002-10 et 2003-07 ont précisés la définition de l'amortissement en particulier la valeur amortissable qui correspond à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle.

ACTIF DU BILAN

2-1 Immobilisations incorporelles et corporelles

En vertu des nouvelles règles comptables, à partir du 01/01/2005, les immobilisations corporelles, lorsqu'elles le peuvent, doivent être ventilés par composants.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une éventuelle valeur résiduelle.

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire au rythme d'utilisation de l'immobilisation, ou des avantages économiques futurs attendus.

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|-----------------|
| - Logiciels informatiques | 3 ans |
| - Installations et aménagements divers | 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 ans et 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 8 ans et 10 ans |
- (sauf décomposition possible par composants)

2-2 Immobilisations financières

2-2.1 Prêts d'honneur

Les prêts accordés sont inscrits pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est jugée inférieure à la valeur comptable ; cette provision, ainsi que les sinistres définitifs inscrits en diminution du poste d'actif, sont imputés, en contrepartie, directement en diminution du fonds d'aides correspondant au passif.

Un amortissement est pratiqué sur la totalité du capital restant dû, en fonction du risque de non recouvrabilité.

2-2.1 Fonds territorial de garanties

Il a été mis en place dans le cadre d'une convention portant création d'un fonds de garantie entre :

- le Conseil Général de l'Yonne

- l'Association Yonne Active Création (Fonds territorial de développement)
- l'Association France Active
- la SA France Active Garantie.

France Active et Yonne Active Création ont été chargées de co-doter le fonds territorial de garantie pour le département de l'Yonne, Yonne Active Création en assurant l'animation.

France Active Garantie a accepté d'assurer la gestion administrative et financière du fonds ainsi créé.

Le compte "Fonds territorial de garanties" est mouvementé dans les conditions suivantes :

1^{er} cas : Dotation du fonds

Les dotations initiales correspondant à l'abondement France Active et aux dotations relais effectuées par Yonne Active Création ont été inscrites au débit ; les apports correspondant sont bloqués dans les comptes de France Active Garantie.

La capacité de garantie du fonds territorial est égale à quatre fois les sommes disponibles (dotations versées au fonds de garantie diminuées du montant des sinistres et défaillances) moins les en-cours relatifs aux engagements souscrits.

Des dotations en compensation pourront être demandées par France Active Garantie afin que la dotation nette après sinistres reste toujours égale à la dotation initiale.

A défaut de versement des dotations en compensation sollicitées, la capacité de garantie sera automatiquement réduite à :

- une fois et demie les sommes disponibles à l'expiration d'un délai de six mois,
- une fois les sommes disponibles à l'expiration d'un délai de neuf mois.

La capacité initiale de garantie étant toutefois reconstituée au versement de la dotation en compensation.

2^{ème} cas : Garantie accordée à un prêteur en faveur d'une entreprise

La garantie est délivrée par France Active Garantie dans la limite de la capacité d'engagement décrite ci avant.

Pour une même entreprise, la garantie n'excédera pas 50% du montant du prêt ou 65% pour les entreprises en création ayant moins de 3 ans d'existence. Le montant maximal pouvant être accordé ne pourra pas dépasser un plafond de 30 500€ pour une entreprise.

Aucun mouvement n'est constaté dans les comptes de Yonne Active Création ; la capacité d'engagement du fonds est diminuée du montant des en-cours et les sommes correspondantes sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

3^{ème} cas : Défaillance d'une entreprise bénéficiaire de la garantie

Yonne Active Création tire les conséquences des informations transmises par France Active Garantie.

France Active Garantie procède, directement auprès de l'établissement prêteur, au remboursement de la quotité de garantie sur l'encours de capital restant dû lors de la défaillance, après constat d'échec des diligences de recouvrement.

France Active Garantie appelle chaque fin d'année, au titre des sinistres de l'année, une dotation en compensation destinée à rétablir la dotation nette à son montant d'origine.

Le montant des sinistres et défaillances est comptabilisé chez Yonne Active Création au crédit du compte "Fonds territorial de garantie" (c'est à dire en diminution du fonds) :

- A titre provisoire à hauteur des risques relevés faisant l'objet d'une simple provision,
- A titre définitif à hauteur des montants constituant des pertes effectives.

En contrepartie de cette inscription, le fonds d'aides au passif est réduit à due concurrence par une imputation au débit du compte.

Dans ces conditions, le solde du compte "Fonds territorial de garantie" correspond au total des sommes disponibles.

Par ailleurs, un fonds de "mutualisation" a été créé entre les différents fonds de garanties abondés par France Active, à hauteur de la quote-part de France Active dans chacun des fonds particuliers.

Les décaissements que France Active Garantie est amenée à opérer en raison des sinistres s'imputent donc :

- en premier lieu sur les dotations initiales des fonds particuliers,
- pour le surplus éventuel sur le fonds de "mutualisation", au prorata de la quote-part de chaque fonds particulier,
- en dernier lieu sur les fonds propres de France Active Garantie pour l'insuffisance constatée.

4^{ème} cas : Rémunération du fonds de garantie

La rémunération due au titre des sommes bloquées chez France Active Garantie est capitalisée annuellement le 31 décembre ; elle est considérée comme une dotation complémentaire diminuant d'autant le montant de l'éventuelle dotation en compensation au titre des sinistres de l'année écoulée.

PASSIF DU BILAN**2-3 Fonds Associatif**

Au passif, ce poste inclut les fonds reçus par l'association dans le cadre de la réalisation de son projet.

Afin de suivre le règlement du Comité de la réglementation comptable applicable au 1/1/2000 (Arr. 8 avril 1999, JO 4 mai), les fonds sont distingués suivant s'ils sont :

- sans droit de reprise.
- avec droit de reprise.

Ensuite, ils sont répartis suivant la nature des actions au titre desquelles les versements sont effectués par l'association :

- Fonds d'aides en garantie,
- Prêts d'honneur allocataires RMI.
- Prêts d'honneur demandeurs d'emploi,
- Prêts d'honneur tout public
- Avance EDEN
- Prêt d'honneur à destination des chefs d'entreprises en difficultés.

Les sinistres constatés par Yonne Active Création sont imputés directement sur les fonds d'aides dans les conditions décrites aux paragraphes 2-2.1 et 2-2.2.

3- NOTES SUR LE BILAN**Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles**

<u>Amortissements</u>	<u>dotation</u> <u>de l'exercice</u>	<u>reprise</u> <u>de l'exercice</u>
- sur immobilisations corporelles	3 815	

Note 2 : Immobilisations financières

Le Fonds territorial de garanties se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2008 :

- Abondement France Active	48 783,69
- Dotation relais	109 763,29
- Intérêts capitalisés	14 146,91
- Commissions Sofaris déduites	-4 487,18
- Sinistres	-37 663,11
- Remboursement Sofaris	18 802,08
- Dossier litige	-38 818,22

Sommes disponibles après déduction des sinistres et alertes 110 527,46

Note 3 : Autres informations sur les éléments de l'actif**Créances**

Les autres créances d'un montant global de 209 K€ (fonds et subventions à recevoir) sont toutes à moins d'un an d'échéance.

4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Les caractéristiques relatives aux engagements en garantie sont les suivantes au 31/12/2008 :

Sommes disponibles après déduction des sinistres et alertes	110 527,46
Coefficient multiplicateur	4

Base de la capacité d'engagement	442 109,84
Déduction de l'encours relatif aux garanties	- 87 535,96
Déduction de l'encours en attente banque (montants figurant sur l'état établi par France Active)	27 922,04

Capacité d'engagement du fonds territorial	326 651,84
--	------------

- Les sommes non encore perçues, se rapportant aux fonds associatifs et induites par les conventions signées, sont les suivantes :

Banque Populaire	4 000€
------------------	--------

- Au 31 décembre 2008, il résultait 16 prêts d'honneurs qui étaient octroyés et n'étaient pas débloqués, pour un montant total de 144 000€, ainsi que 2 prêts EDEN pour un montant de 8 000 €.

5- AUTRES INFORMATIONS

Le solde de la subvention de fonctionnement 2007 du conseil Régional pour un montant de 24 500 € n'a pas fait l'objet d'une reconduction en produits à recevoir.

En effet, celle-ci n'ayant toujours pas été perçue au 31/12/2008, par mesure de prudence, le produit n'a pas été comptabilisé. Une demande est cependant en cours auprès des services du Conseil Régional.